

## Les frais du contrat CNP ONE <sup>1</sup>

Distribué par PRIMONIAL

**Montant minimum de versement initial** **250 000 €**

**Frais d'adhésion à l'association ayant souscrit le contrat** **Non applicable €**

### Frais annuels

#### Frais de gestion du contrat

Frais des supports (gestion libre)	
Support fonds euros	1 % maximum
Support unités de compte	1 % maximum
Support euro-croissance	Non applicable
Gestion pilotée ou standardisée	Non applicable

#### Frais de gestion des unités de compte

1/ Gestion libre	
Fonds actions <sup>2</sup> (moyenne)	2,01 %
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions<sup>3</sup></i>	0,82 % -
Fonds obligations (moyenne)	1,18 %
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions<sup>3</sup></i>	0,59 % -
Fonds immobilier <sup>4</sup> (moyenne)	1,52 %
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions<sup>3</sup></i>	0,21 %
Fonds diversifiés (moyenne)	1,65 %
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions<sup>3</sup></i>	0,75 % -
Fonds monétaires (moyenne)	0,07 %
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions<sup>3</sup></i>	0 %
Fonds alternatifs (moyenne)	0,92 %
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions<sup>3</sup></i>	0 % -
2/ Mode(s) de gestion pilotée ou standardisée	
Mode de gestion n°1 (moyenne)	Non applicable
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions<sup>3</sup></i>	Non applicable

#### Autres frais annuels

Frais forfaitaires	Non applicable
Frais proportionnels	Non applicable

### Frais ponctuels par opération (taux ou montant maximal)

Frais sur versement	3 % maximum
Frais de changement de mode de gestion (en % ou en €)	Cf frais d'arbitrage
Frais d'arbitrage	
proportionnels ou forfaitaires	0,5 % avec maximum 100 €
nombres d'arbitrages gratuits par an	1
Frais de transfert sortant vers un autre produit	Gratuit
Frais sur les versements de rente	Non applicable
Frais de rachat	5 % maximum pour les supports en unités de compte le mentionnant dans leurs dispositions particulières

<sup>1</sup> Le tableau indique les principaux frais du contrat constaté au dernier exercice clos. Il peut cependant subsister des frais ne figurant pas dans ce tableau.

<sup>2</sup> La catégorie "fonds actions" inclut les ETF mais exclut les fonds de capital-investissement (FCPR, FCPI, FPS) et les titres vifs.

<sup>3</sup> Part des frais reversés au profit du distributeur et de l'assureur au cours du dernier exercice clos.

<sup>4</sup> La catégorie "fonds immobilier" inclut les OPCI, les SCPI et les SCl.